

**Ville de Lac-des-Aigles**

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 235-26  
SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption du projet de Règlement 235-26, par sa résolution 29-26 à sa séance régulière du 2 février 2026, tiendra une consultation publique, sur ce projet de règlement, Lundi, le 2 MARS 2026 à 19 h 15 à la Salle communautaire située au sous-sol du 75, rue Principale ;

Que ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Lac-des-Aigles ;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.lacdesaigles.ca/> et au bureau municipal à l'adresse suivante : Ville de Lac des Aigles, 73, rue Principale, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0.

Donné à Lac-des-Aigles  
Ce 04 février 2026

Francine Beaulieu  
Directrice générale adjointe

***Certificat de publication (Article 420)***

**Avis de consultation publique Règlements # 235-26**

Je, soussignée, Francine Beaulieu, directrice générale adjointe de Lac-des-Aigles, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent **Avis de consultation publique sur les Règlements # 35-26**, en en affichant une copie entre 11 h et 12 h, le quatrième jour du mois de février 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : au bureau municipal et dans la porte extérieure ainsi que sur le site Internet accessible de la Ville.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce quatrième jour du mois de février 2026

---

Francine Beaulieu, directrice générale adjointe